

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
05 AVRIL 2018

DATE d’AFFICHAGE  
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	35

L’an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**M. Jean-Pierre PRUNALT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°50-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES BEL AIR A MARZAN –  
CONSTITUTION D’UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. FORGETTE**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, informe que pour desservir la parcelle de M. FORGETTE, cadastrée ZI n° 300, située sur le Parc d’Activités de Bel Air à MARZAN, par la voie publique côté Est, la Communauté de Communes a réalisé, pour le compte de cette personne, un accès à son terrain. L’intégralité des frais engagés pour la réalisation de cet accès a été refacturée à M. FORGETTE, conformément aux termes de la convention signée entre les parties. Cet accès ayant été réalisé sur une parcelle communautaire, cadastrée ZI n° 301, il convient de créer une servitude de passage (6m de large sur environ 6m de long) pour permettre l’accès au terrain de M. FORGETTE.

M. Michel CRIAUD précise qu’un acte notarié, dont les frais seront supportés par le demandeur, sera conclu pour authentifier la servitude consentie par la Communauté de Communes à titre gracieux.

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180410-DELIB\_50\_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage d'une largeur de 6m, sur 6m de long environ sur le terrain de la Communauté de Communes, cadastré section ZI n° 301, au profit du propriétaire de la parcelle ZI n° 300,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la constitution de cette servitude de passage tels que décrits ci-dessus.

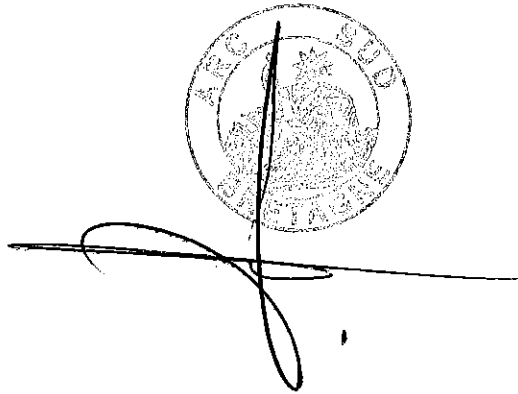
Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Michel CRIAUD

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de Muzillac. The stamp features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'C.C. MUZILLAC' at the top and 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending horizontally to the left and curving downwards to the right.